

Désaccord honoraire avocat

Par Sagua, le 04/01/2019 à 13:36

Bonjour, suite au harcèlement moral sur mon lieu de travail, j'ai rencontré un conseiller salarial qui m'a dirigé vers une avocate pour connaître mes possibilités pour mettre mon employeur aux prud'hommes sachant que le rdv est gratuit. J'ai eu un rendez vous avec l'avocate début septembre. J'ai passé une demie heure dans son burea et je lui ai laissé les premiers documents que j'avais. Je lui ai adressé des mails en date du 18 et 24 septembre pour lui demander des renseignements afin de lui fournir d'autres documents et je n'ai eu aucunes réponses. J'ai appelé son cabinet pour avoir un rdv que je n'ai jamais réussi à avoir.je n'ai pas eu de nouvelles durant 3 mois pendant lesquels j'ai bataillé avec la médecine du travail qui m'a mis inapte le 3 decembre. Le 19 décembre je reçois un mail d'une collaboratrice de l'avocate pour me donner un premier compte rendu .je l'informe que mon dossier à été suivi par la médecine du travail et que je vais etre licencié et que je ne souhaite pas faire une démarche juridique.elle contacté dans la foulée par téléphone et me demande si je suis sûre de ne pas faire de procédure et je lui réponds que de toute manière son compte rendu n'est pas fiable car je n'ai pas fourni toutes les informations concernant l'affaire mais que tout ça n'a plus d'importance au vue de mon inaptitude qui me permettait de sortir du contrat.le 22 décembre elle m'adresse un honoraire de 120 euros!!Je lui notifie en retour que je ne comprenais pas sa facture car cela faisait 3 mois que je n'avais pas eu de nouvelles, que je n'avais pas demandé que mon dossier lui soit remis, qu'elle était à l'initiative de cette étude et qu'il aurait été préférable de reprendre contacte avec moi après ces 3 mois passés et que mon dossier n'était pas complet comme le savait l'avocate. Elle insiste pour se faire payer mais moi je n'ai rien signé.

Merci pour vos avis sur mon cas.